

# UcLy

LYON CATHOLIC  
UNIVERSITY



## PROFIL INTERNATIONAL

## Guide de la mobilité sortante

BON



VOYAGE

## Edito

Chère étudiante,  
Cher étudiant,

En décidant de rejoindre l'UCLy, vous avez souhaité intégrer un établissement porté par des valeurs résolument altruistes. Les rencontres, les échanges avec d'autres étudiants venus du monde entier sont autant d'expériences à la fois uniques et enrichissantes. Avec les 2000 étudiants qui chaque année nous rejoignent pour un semestre ou plus, c'est bien l'interculturalité qui commence ici, à côté de chacun de nous. Vous êtes d'ailleurs nombreux à avoir conscience de cette opportunité que représente la présence de jeunes issus de plus de 100 nationalités différentes, en participant à diverses actions à destination de ce public. L'international se vit donc chez soi mais également en étant mobile !

Le guide que vous avez entre les mains est précisément un instrument essentiel pour envisager une mobilité, qu'elle soit étudiante ou de stage. Il s'agit là d'un projet qui pourra bien souvent changer votre vie et à tout le moins lui donner une singularité remarquable.

Le monde et les opportunités innombrables dont il regorge est là, présent devant vous, à votre portée. Saisissez cette chance qu'est une mobilité effectuée auprès de l'un de nos 300 partenaires sélectionnés.

Vous partirez avec l'aide de votre responsable pédagogique, mais également le soutien du Service des Relations Internationales. Préparez, vivez et enfin capitalisez un tel projet, lequel devrait longtemps colorer votre parcours académique comme professionnel. Un séjour à l'étranger se rêve... puis se vit comme un rêve !



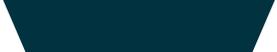
# Sommaire

L'EDITORIAL DU RECTEUR, PERE THIERRY MAGNIN	P.3
L'UCLy A L'INTERNATIONAL	P.6
DIFFERENTS TYPES DE MOBILITE	P.8
FINANCER SA MOBILITE	P.11
BIEN PREPARER SA MOBILITE	P.14
INFOS PRATIQUES	P.18





© C. G. / Contrasto / Contrasto



# L'UCLy à l'international



## **L'UCLy, une université résolument ouverte au monde**

---

- Une direction des Relations Internationales dotée d'une réelle expertise, au service des projets de chaque étudiant,
- Une stratégie internationale forte basée sur près de 300 conventions d'échanges d'étudiants, d'enseignants et de personnels administratifs, avec des universités du monde entier, dont 33 key partners,
- Une université membre de réseaux régionaux et internationaux,
- Plus de 2000 étudiants internationaux accueillis chaque année,
- Plus de 500 mobilités sortantes,
- Des opportunités de départ dans l'ensemble des cursus,
- Des financements variés (européens et régionaux),
- Un accompagnement à la mobilité à l'international,
- Une aide renforcée pour les étudiants en situation de handicap candidats au départ.

# Le service des Relations internationales de l'UCLy,



## Ses missions :

- Informer et conseiller les étudiants et autres acteurs de l'UCLy dans leurs projets de mobilité,
- Diffuser les informations générales et participer à la communication internationale de l'université,
- Développer et gérer les partenariats de l'UCLy à l'international,
- Organiser des événements à dimension internationale et interculturelle,
- Gérer les divers programmes de bourses régionales et internationales.

Le service des Relations Internationales  
vous reçoit du lundi au vendredi de 9h à 12h  
ou sur rendez-vous.

Campus Saint-Paul  
Bâtiment B - 2ème étage

Contactez-nous : [ri@univ-catholyon.fr](mailto:ri@univ-catholyon.fr)  
04 72 32 50 79

# Différents types de mobilité

## La mobilité d'études

Si vous souhaitez étudier à l'étranger le temps d'un semestre ou d'une année, vous pouvez effectuer une mobilité encadrée, et ainsi réaliser une partie de vos études dans une université partenaire pour une période allant de 3 à 12 mois. Pour chaque université pour laquelle vous êtes candidat (250 universités partenaires dans plus de 60 pays), vous devez choisir un certain nombre d'enseignements qui devront être validés par votre responsable pédagogique à l'UCLy. A l'issue de votre mobilité, ces crédits seront reconnus par votre unité au sein de l'UCLy.

+ d'informations :

<http://www.ucl.fr/international/>

<http://www.ucl.fr/international/nos-partenaires-internationaux-3848.kjsp>



Alexane, Etudiante en 2ème année à l'ESDES,  
Partie un semestre aux Etats-Unis :

*« Ce séjour à l'étranger a été positif aussi bien au niveau académique qu'humain, et m'a permis de me révéler. Tout d'abord il m'a permis d'améliorer mon niveau d'anglais, notamment d'être plus à l'aise pour m'exprimer dans cette langue à l'oral. De plus, cette expérience a été pour moi l'occasion de rencontrer des étudiants venant du monde entier, et donc de découvrir leur façon de vivre, leur culture et d'échanger avec eux. J'ai eu la chance d'avoir une colocataire sud-coréenne qui a pu nous parler d'une culture très différente de la nôtre. J'ai également découvert un système universitaire unique et un mode si particulier. J'ai pu enfin découvrir le mythique « American way of life » et je ne regrette réellement pas mon choix de destination. Boise State University est une très belle université et j'y ai passé un semestre inoubliable »*

## La mobilité de stage

Chaque année, une centaine d'étudiants de l'UCLy effectuent un stage à l'étranger. Ce stage, obligatoire ou facultatif et dont la durée varie selon le cursus, contribue à renforcer le profil international des futurs diplômés. La fréquence des stages à l'étranger varie selon les facultés et instituts de l'université et les parcours de formation.



Marion, Etudiante et déléguée MICE 1, ESTRI,  
Partie un semestre en Espagne :

« Pour ma première année de master j'ai décidé de faire mon stage à Madrid. La vérité c'est que cette décision a changé ma vie puisque que j'ai finalement décidé de rester dans mon nouveau pays. J'ai reçu un accueil des plus chaleureux, j'ai doublé mon niveau d'espagnol et j'ai découvert une culture et une manière de vivre qui me correspond à la perfection. Sur le plan professionnel, j'ai confirmé mon envie de me dédier au monde de la culture et je me suis créé un réseau qui me sera des plus utile dans mon futur professionnel. Un stage à l'étranger donc plus que positif »



Maëva, Etudiante en Master 2 à l'ESTRI  
Partie un semestre au Royaume-Uni, et un semestre en Italie :

« J'ai eu la chance de pouvoir partir à l'étranger dans le cadre de ma formation à l'ESTRI. J'ai d'abord effectué une immersion de 6 mois en pays anglo-saxon en tant que Téléopératrice - Agent de Voyage à Portsmouth [Royaume-Uni]. Par la suite, j'ai eu l'opportunité de réaliser un stage de 6 mois en tant que Chargée de communication à l'international pour les musées de la ville de Florence [Italie]. Ces deux expériences ont été très enrichissantes tant sur le plan professionnel que personnel.

*Je suis désormais opérationnelle pour exercer mon métier en trois langues : français, anglais et italien. Ces deux séjours m'ont également permis d'affiner mon projet professionnel et d'enrichir mon réseau de contacts dans le milieu culturel, domaine dans lequel je souhaite évoluer. Cette expérience de mobilité en Italie m'a également permis d'avoir une première expérience dans le secteur des arts et de la culture et de décrocher un stage en tant que Chargé de communication et relations presse à l'international au musée des Beaux-Arts de Lyon. Au-delà de la satisfaction liée aux missions et responsabilités qui m'ont été confiées, partir à l'étranger reste avant tout une formidable expérience interculturelle à fort potentiel en matière de développement personnel »*

# D'autres opportunités

## • Le CIEP

### Programme d'échange d'assistants de langue

Le Centre International d'Etudes Pédagogiques propose chaque année un programme d'Assistants de langue française, programme de mobilité qui permet chaque année à 1 800 étudiants de partir travailler un an à l'étranger et d'acquérir ainsi une expérience professionnelle rémunérée tout en découvrant une nouvelle culture et en améliorant leurs compétences dans une langue étrangère.

+ d'informations :

<http://www.ciep.fr/assistants-francais-a-letranger/>  
[ri@univ-catholyon.fr](mailto:ri@univ-catholyon.fr)

NB: Le traitement de la candidature et l'évaluation du niveau de langue sont facturés 120€ aux étudiants de l'UCLy.

## • Les stages du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères

Le Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères et du Développement International (MEAE) offre chaque année aux étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français la possibilité d'effectuer un stage intégré à un cursus pédagogique, pouvant se dérouler à l'administration centrale, (à Paris ou à Nantes)

au sein d'une des directions du Ministère, ou à l'étranger auprès d'une mission diplomatique ou d'un poste consulaire. Ces offres sont désormais référencées sur la plateforme en ligne de la Bourse Interministérielle de l'Emploi Public (BIEP)

<http://www.fonction-publique.gouv.fr/biep/bienvenue-sur-la-bourse-interministerielle-de-lemploi-public-biep>

+ d'informations :

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/>

# Financer sa mobilité

## Les bourses Erasmus+



Dans le cadre du programme Erasmus+, vous pouvez partir pour suivre des études (minimum 3 mois) ou pour effectuer un stage (minimum 2 mois) dans l'Union Européenne élargie aux états suivants : Norvège, Islande, Lichtenstein, Turquie, Macédoine (Attention : la Suisse n'est pas éligible à ce programme). Pour les séjours d'études, il est nécessaire de vérifier, en amont, l'existence d'une convention entre l'UCLY et l'université que vous avez repérée, ou bien entre votre faculté/

école et une faculté/école située dans un autre établissement d'enseignement supérieur.

Vous pouvez consulter la liste de nos partenaires Erasmus + à l'adresse suivante :

<http://www.ucl.fr/nos-universites-partenaires/>

Le montant mensuel de la bourse Erasmus+ dépend du pays de destination.

A titre indicatif, voici les montants de la bourse Erasmus+ en fonction du pays d'accueil pour l'année 2017-2018 :

Groupe pays	Pays d'accueil	Mobilité d'étude	Mobilité de stage
Groupe 1 Pays du programme présentant un coût de la vie élevé	Luxembourg, Danemark, Finlande, Irlande, Islande, Lichtenstein, Norvège, Suède, Royaume-Uni	270€/mois	420€/mois
Groupe 2 Pays du programme présentant un coût de la vie moyen	Belgique, Autriche, Italie, Chypre, Allemagne, Grèce, Malte, Pays-Bas, Portugal, Espagne, France	220€/mois	370€/mois
Groupe 3 Pays du programme présentant un coût de la vie bas	Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Croatie, Pologne, Roumanie, République Tchèque, Slovénie, Slovaquie, Turquie, République de Macédoine du Nord	170€/mois	320€/mois

*Les montants pour 2018/2019 seront communiqués à la rentrée.*

La sélection des candidats qui expriment le souhait d'effectuer une mobilité dans le cadre du Programme Erasmus + est réalisée par chaque Unité (Facultés, Départements, Instituts) de l'UCLY.

# Bourse régionale pour la mobilité internationale



**La Région**

Auvergne-Rhône-Alpes

La BRMI permet d'effectuer une période de stage ou de formation à l'étranger.

La mobilité doit prendre place dans le cadre d'un cursus sanctionné par un diplôme ou un titre homologué par l'Etat de niveau 3 à niveau 1 (c'est à dire les diplômes de bac+2 à bac+5). Elle doit être prévue au règlement des études et / ou validée par des crédits capitalisables. Toutes les destinations à l'étranger sont possibles, en dehors des DOM - TOM – COM et de la Principauté de Monaco.

Attention cependant, les mobilités des étudiants internationaux vers leur pays d'origine ne seront pas éligibles.

## • Montant de l'aide/ accompagnement proposé

La BRMI s'élève à 95€ par semaine. Les étudiants boursiers sur critères sociaux l'année de la mobilité perçoivent une aide complémentaire d'un montant dégressif selon l'échelon : de 530€ à 90€. Les étudiants handicapés bénéficient également d'une aide forfaitaire complémentaire, de 530€.

Les étudiants effectuant leur mobilité dans l'une des régions moteurs de l'Europe percevront un bonus de 300€ (Lombardie, Catalogne, Bado-Wurtemberg).

## • Modalités d'attribution

Après avoir fait valider la demande auprès de l'unité concernée, la candidature est à déposer sur la plateforme régionale dédiée après validation par l'UCLy.



**Attention :** La bourse régionale pour la mobilité internationale (BRMI) n'est pas une aide au départ mais un soutien à la mobilité qui intervient au cours du séjour à l'étranger (entre 1 et 2 mois après le départ).

## Critères de sélection pour un départ en mobilité

Si les critères de sélections peuvent varier d'une entité à une autre, certains éléments sont toutefois partagés par l'ensemble des Responsables pédagogiques chargés de sélectionner les étudiants. On peut ainsi relever :

Le niveau académique de l'impétrant (dans le cadre du Programme Erasmus +):

- validation de tous les semestres antérieurs à la mobilité,
- en général, le niveau académique des étudiants détermine le classement en cas de demandes plus importantes que le nombre de places offertes.

Niveau en langue de l'impétrant (dans le cadre du Programme Erasmus +):

- basé sur un test officiel ou basé sur une évaluation faite par les enseignants (selon la destination - notes obtenues en langue dans les années d'enseignement précédentes)

La motivation de l'impétrant :

- Exposée dans sa lettre,
- Son parcours universitaire,
- Son parcours professionnel envisagé,
- Son attrait pour la dimension internationale de sa mobilité.

Les procédures sont décentralisées. Elles sont gérées par chaque institut, généralement en collaboration étroite avec le service des Relations Internationales.

Ces modalités sont généralement exposées au travers de réunions dédiées, de documents affichés dans les locaux ou mis à disposition sur le site internet de chaque unité, comme sur celui des Relations Internationales.

## La qualité des accords institutionnels

Le choix des partenaires se fonde sur des critères de qualité académique (classements, identité des départements et des disciplines, langues d'enseignement, taille des structure partenaires, etc.) ainsi que sur les valeurs qui sont portées par les universités étrangères (Humanisme, catholicisme social, diversité, etc.).

Vous pouvez consulter la liste des partenaires internationaux de l'UCLY à cette adresse :

<http://www.ucl.fr/international/nos-partenaires-internationaux-3848.kjsp>

## Les personnes en situation de handicap

Parce que le handicap est trop souvent vécu comme une barrière à la mobilité étudiante, l'UCLY a depuis plusieurs années entrepris une démarche active de communication à l'attention de ses étudiants qui présentent un handicap afin de favoriser leur départ.

Ils peuvent également entrer en contact avec le Service des Relations Internationales de l'Université afin que celui-ci leur apporte des informations sur les dispositifs spécifiques de soutien mis en place par le Programme Erasmus +.



# Bien préparer sa mobilité

## Formalités, documents d'identité, visas et immigration

Renseignez-vous sur les formalités d'entrée et de séjour auprès de l'ambassade du pays de destination. Et surtout, n'oubliez pas de vérifier les documents de voyage requis et la durée de validité de vos documents si vous en disposez déjà.

### Documents de voyage requis :

**Pour les séjours dans l'Union Européenne la carte nationale d'identité suffit !**

**Pour les séjours hors Union Européenne : le passeport**

Pour des raisons de sécurité, certains pays exigent que la CNI ou le passeport soit valable encore 6 mois après la date de retour, informez-vous donc auprès de l'ambassade du pays de destination.

+ d'informations : [www.rhone.gouv.fr](http://www.rhone.gouv.fr)

### Visas et immigration

Certains pays demandent des visas d'entrée. Pour savoir si votre pays de destination en fait partie, il est fortement conseillé de se renseigner au préalable auprès de l'ambassade du pays d'accueil, de sorte à réaliser les démarches nécessaires dans le respect des délais.

+ d'informations : <http://www.diplomatie.gouv.fr>

### Recommandations

Prenez la précaution de conserver à votre domicile la photocopie (y compris pages des visas) des documents que vous emportez (en cas de perte ou de vol à l'étranger) et de vous munir d'au moins 2 photos d'identité.

Assurez-vous d'avoir dans votre bagage à main pendant le voyage les lettres d'invitation et documents qui vous seront demandés lors des contrôles d'immigration à l'entrée sur le territoire du pays d'accueil.

### Assurances

L'étudiant doit impérativement bénéficier d'une assurance couvrant sa responsabilité civile scolaire et extra-scolaire et en rapporter la preuve.

L'étudiant doit souscrire une assurance particulière en matière de logement car il n'est pas couvert par son contrat multirisque habitation conclu en France. Il conviendra à l'étudiant de s'informer à son arrivée sur place des usages en pratique dans le pays d'accueil, qu'il loge en résidence universitaire ou dans des logements publics ou privés.

Il est également recommandé de vous rendre auprès de votre centre de sécurité sociale étudiante qui pourra vous proposer les prestations nécessaires.

L'université d'accueil donne généralement des informations et peut organiser le logement sur place. Il convient dans cette optique de contacter ce service de l'université dans laquelle vous vous apprêtez à vous rendre.

# Logement

Vous pouvez aussi rechercher les informations auprès d'anciens étudiants qui se sont déjà rendus sur place, sur internet... Souvent, des délais doivent être respectés pour pouvoir prétendre à un logement universitaire.

Les options sont toujours variées :

- résidences universitaires,
- location d'un appartement privé,
- colocation,
- auberges de jeunesse,
- etc

# Budget et moyens de paiement

Dans le cadre des séjours d'études dans une université partenaire, les étudiants paient leurs frais de scolarité à la Faculté ou Ecole de l'UCLy où ils sont inscrits, mais ne paient pas de frais d'inscription à l'université d'accueil (hormis certains frais obligatoires : assurance parfois, cotisations donnant accès à des services, etc.).

Voici une liste de quelques frais à prévoir, qui vous permettront d'établir un budget prévisionnel pour la durée totale de votre séjour :

- frais de logement (loyer, dépôt de garantie, électricité et chauffage selon le type de logement, taxe d'habitation)
- budget pour la vie courante (nourriture, transport sur place)

- autres frais obligatoires (par exemple couverture sociale, assurance)

Pour certains pays, l'obtention du visa nécessite de prouver que ses ressources financières sont suffisantes.

## ATTENTION !

Les bourses sont souvent versées tardivement, et les frais d'installation s'accumulent en début de séjour.

Le montant des retraits par carte bancaire à l'étranger est limité à une certaine somme par semaine, renseignez-vous auprès de votre banque avant le départ.

# Santé

## Couverture santé

Il est vivement conseillé de souscrire une assurance maladie et de rapatriement adaptée au pays de destination.

Renseignez-vous auprès de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie dont vous dépendez et auprès de votre compagnie d'assurance sur les possibilités de remboursement des frais médicaux à l'étranger. Ces frais, selon les pays, peuvent être très élevés.

Attention : certaines universités étrangères imposent leur propre formule d'assurance santé. Point à vérifier avant toute autre démarche !

Lors d'un séjour dans l'un des pays de l'Union Européenne, munissez-vous de la « Carte européenne d'assurance maladie » ou du

formulaire adéquat disponible auprès de votre caisse d'assurance maladie. Cette carte est gratuite et valable 1 an. Il suffit de la demander avec préavis à votre caisse d'assurance maladie.

## Vaccins

Consultez votre médecin traitant avant tout voyage dans un pays touché par des maladies endémiques nécessitant des soins ou des mesures préventives.

## Recommandations

Vous pouvez prévoir d'emporter votre ordonnance pour les soins optiques ou une paire de lunettes/lentilles supplémentaire.

De même, il peut être utile d'emporter avec vous les ordonnances des médicaments que vous prenez régulièrement.

# Législation

## Législation locale

Respectez les usages locaux et les religions pratiquées dans le pays de destination. Ils peuvent entraîner des attitudes ou des règles vestimentaires ou alimentaires qu'il convient de prendre en compte.

Prêtez attention aux lois locales, notamment celles relatives à l'alcool et au tabac (importation, achat et consommation), aux moeurs, aux stupéfiants ; les peines encourues peuvent être très lourdes dans certains pays.

## Douane

Certains pays interdisent l'entrée sur leur territoire de produits alimentaires et équipements.

Renseignez-vous auprès des services consulaires ou des offices du tourisme du pays de destination. L'importation en France, l'exportation de France ou la simple détention de produits contrefaisant des marques constituent un délit douanier qui vous expose à des sanctions douanières, financières et pénales.

## Permis

Si vous utilisez un véhicule, munissez-vous des documents suivants : carte grise, carte internationale d'assurance (renseignez-vous sur sa validité selon le pays où vous vous rendez), permis de conduire international (à demander à la préfecture), et un carnet de passage en douane s'il est exigé.



# Déroulement du séjour

Avant le départ, il est possible de vous faire enregistrer sur Ariane (<https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>), afin que les autorités françaises puissent vous venir en aide rapidement en cas de problème.

N'hésitez pas à vous renseigner au préalable sur votre destination grâce aux fiches pays mises à disposition par le ministère des affaires étrangères. Le choc culturel, s'il y en a un, s'estompera très vite après votre arrivée.



# En cas de problème

## Vous devez avertir :

- L'Université d'accueil
- Le Correspondant Relations Internationales de votre Faculté ou Ecole.

## Et, en cas de grave problème :

- Le Service des Relations Internationales de l'Université Catholique de Lyon se tient à votre disposition pour relayer toute demande et vous assister au besoin.
- Le Consulat de France pourra également vous conseiller et vous assister en cas d'accident, de catastrophe naturelle ou autre problème grave.

# Modifications du séjour

## Changement de cours

Si vous vous rendez compte au début du séjour que les cours que vous avez initialement choisis ne correspondent pas à l'intitulé ou à ce que vous aviez imaginé ou si le cours se trouvait annulé, contactez le référent dans votre établissement d'origine avant d'apporter une modification à votre liste de cours.

## Réduction de la durée du séjour

Il se pourrait qu'au cours de votre séjour, des événements pédagogiques, logistiques, culturels ou autres vous amènent à rentrer plus tôt que prévu. Dès que cette éventualité apparaît, il est indispensable de contacter votre référent dans votre établissement d'origine mais aussi celui de votre établissement d'accueil. Ils pourront vous renseigner sur les démarches à effectuer, les conséquences sur votre parcours et les possibilités de réintégration des cours sur le campus d'origine.

A noter également qu'en cas de réduction de la durée du séjour (par votre fait ou non), il est possible que certains frais ne puissent pas vous être remboursés (loyer, ...).

Par ailleurs, certaines bourses sont calculées sur la durée réelle du séjour et seront donc recalculées en cas de réduction de la durée de séjour, voire annulées.

## Fin du séjour

Contactez l'UCLy pour connaître les modalités et délais d'inscription pour l'année ou le semestre suivant(e). Si vous êtes en Licence 3, renseignez-vous assez tôt pendant votre séjour sur les possibilités de poursuite d'études ainsi que sur les procédures et délais d'inscription en Master.

Renseignez-vous pour savoir si le relevé de notes sera automatiquement envoyé à l'UCLy, à qui, comment et dans quel délai.

L'UCLy réalisera la conversion des notes depuis le système du pays d'accueil.

Faites signer sur place les attestations de présence et complétez les bilans ou rapports qui vous seront demandés à votre retour en France.

Prenez le temps de vérifier les modalités de

## Extension de la durée du séjour

Il se peut que vous souhaitiez prolonger votre séjour de quelques mois en passant un second semestre dans l'université d'accueil. En revanche, un séjour de plus de 2 semestres est rarement possible.

Si vous souhaitez étendre la durée de votre séjour, il vous faut d'abord demander l'accord du responsable de l'établissement français et ensuite, si vous avez obtenu le feu vert, vous pourrez solliciter l'accord de l'établissement d'accueil.

Dans le cas où l'extension de durée est approuvée par les 2 établissements, il vous faudra alors choisir vos cours supplémentaires et faire valider la nouvelle liste de cours par les 2 responsables.

**Attention :** une extension de la durée du séjour nécessite souvent, selon le pays d'accueil, selon votre visa et votre nationalité, une extension de validité du titre de séjour et des démarches à entreprendre auprès des autorités compétentes, sans garantie de résultat.

Par ailleurs cette extension de durée est impossible pour les séjours organisés dans le cadre des conventions globales ; ces échanges sont en effet contingentés et très encadrés.

résiliation des différents contrats souscrits lors de votre séjour (logement, téléphone, abonnements, etc.).

Enfin, à votre retour, rencontrez des étudiants internationaux ou des candidats au départ, pour lesquels vos témoignages et vos expériences ont une grande importance. Et si vous souhaitez participer à l'organisation des différentes activités pour les étudiants étrangers de l'UCLy, venez rejoindre le Pôle International ! Il vous est également possible de parrainer un étudiant international grâce au Buddy Program.

+ d'informations :

[poleinternational@univ-catholyon.fr](mailto:poleinternational@univ-catholyon.fr)

# Infos pratiques

## Principales sources

### Les guides touristiques

Disponibles dans le commerce, ils sont des sources précieuses d'informations sur l'histoire, le contexte sociopolitique et la vie quotidienne dans une région du monde donnée.

Une référence : les guides Lonely Planet

[www.lonelyplanet.fr](http://www.lonelyplanet.fr)

**FUAJ** - Fédération Unie des Auberges de Jeunesse :

Adhésion FUAJ : 7 € par an pour les moins de 26 ans ; 11 € par an pour les plus de 26 ans.

NB : les auberges de jeunesse sont accessibles à tous. Il existe un réseau d'auberges de jeunesse dans le monde entier. La FUAJ est associée à des organisations similaires et propose des guides « International Youth Hostels ».

[www.fuaj.org](http://www.fuaj.org)

**CRIJ** - Centre Régional Information Jeunesse :

66 cours Charlemagne – 69002 Lyon – Tél. 04 72 77 00 66 –

<http://www.crijrhonealpes.fr/>

Une mine d'informations et de bons plans !

### Commission franco-américaine d'échanges universitaires et culturels

9 rue Chardin – 75016 Paris – Mail : [doc@fulbright-france.org](mailto:doc@fulbright-france.org) –

[www.fulbright-france.org](http://www.fulbright-france.org)

### Ambassade du Canada en France

37 avenue Montaigne – 75008 Paris –

[www.international.gc.ca/canada-europa/france](http://www.international.gc.ca/canada-europa/france)

### Office Franco-Québécois pour la jeunesse

11 passage de l'Aqueduc – 93200 Saint-Denis –

Mail : [info@ofqj.org](mailto:info@ofqj.org) –

[www.ofqj.org](http://www.ofqj.org)

### British Council

9-11 rue de Constantine – 75340 Paris Cedex 7 –

Mail : [education@britishcouncil.fr](mailto:education@britishcouncil.fr) –

[www.britishcouncil.org/france.htm](http://www.britishcouncil.org/france.htm)

### Erasmus Student Network (ESN)

<https://esn.org/>

### Informations sur le Permis Vacances Travail (PVT)

<https://pvtistes.net/>

## D'autres sites à consulter sans modération !

### Etudes à l'étranger :

Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères :

[www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)

Portail étudiant du Ministère de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation :

[www.etudiant.gouv.fr](http://www.etudiant.gouv.fr)

Etudes dans un pays européen : [www.euroguidance-france.org](http://www.euroguidance-france.org)

Reconnaissance des diplômes dans l'Union Européenne : [www.enic-naric.net](http://www.enic-naric.net)

Portail sur les possibilités d'études et de formations en Europe :

[www.europa.eu/youth/news/index\\_950\\_fr.html](http://www.europa.eu/youth/news/index_950_fr.html)



# NOS PARTENAIRES STRATÉGIQUES



# Key Partners





**Service des Relations Internationales**  
Campus Saint-Paul  
10, place des Archives - 69002 Lyon  
[ri@univ-catholyon.fr](mailto:ri@univ-catholyon.fr)